

## Grande trilogie incontournable

**COP22.** Augmentation des capacités, adaptation, financement. Trois thèmes fondamentaux qu'il s'agit de faire avancer.

Olivier Ferrari\*  
MARRAKECH

La 22<sup>ème</sup> conférence des parties s'est ouverte lundi dernier sur une note très positive puisque moins de six mois après sa signature à New-York, l'Accord de Paris est entré en vigueur. Le seuil de ratification fixé à minimum 55 États, représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre ayant été franchi.

Le programme de Marrakech se concentre désormais sur la stratégie de mise en œuvre de l'Accord. Et pour ce faire, les trois même enjeux centraux resurgissent chaque fois : renforcement des capacités ; adaptation et financement. Une recherche qui vient

tout juste de paraître pour l'occasion, évoque une solution économiquement avantageuse aux problèmes des émissions de gaz à effet de serre : celle de la protection des droits territoriaux des peuples des forêts tropicales. Publiée par l'organisation américaine Rights and Resources Initiative (RRI) soutenue, entre autre, par la Confédération Suisse, l'étude arrive à la conclusion suivante : sécuriser un droit territorial formel et assurer l'accès aux ressources forestières aux communautés locales font parties des mesures les moins coûteuses en termes d'implémentation tout en offrant de grands bénéfices tant économiques, qu'environnementaux et sociaux (*Towards a Global*

*Baseline of Carbon Storage in Collective Lands, RRI, 2016*).

Les coûts sont donc entre 45 et 380 fois inférieurs aux bénéfices pouvant être retirés de ces mesures de protection et cela est sans compter sur les avantages socio-culturels. Au même titre que l'adage « un déchet non produit et un déchet que nous n'aurons pas à recycler », « une forêt protégée est une quantité de CO<sub>2</sub> qui n'aura jamais été émise », et cela pour autant que l'on s'en tienne à considérer un arbre comme un simple amas de carbone...

Toujours dans cette même étude, il est estimé que 24% du carbone hors-sol est stocké dans les forêts tropicales à travers le monde.

## Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras

Au moins 10% de ce carbone accumulé se situe dans des territoires forestiers communautaires sans reconnaissance légale, ce qui met en situation de vide juridique plus de 22 milliards de tonnes de carbone, soit près de la moitié des émissions

mondiales annuelles s'élevant à 50 milliards de tonnes.

Parmi les signataires de l'Accord de Paris, 21 des 197 *contributions nationales prévues* (les *Intended Nationally Determined Contribution - INDC* – remises

par les parties en préambule de la COP21) font référence à l'implémentation de droits fonciers communautaires, et seul le Cambodge s'est fixé des objectifs mesurables quant à l'extension des droits de propriétés territoriaux. Cette étude met en lumière une

solution de mitigation qui, si elle ne nécessite pas de moyens financiers faramineux, demande d'instaurer des régimes légaux bien plus stricts. Le travail de cartographie forestières effectué par la RRI permet d'assigner des valeurs mesurables économiquement et constituent de fait un appel à la raison qui tombe à point nommé.

En effet, dans la réalité bien tangible de notre planète, un endroit affirmé a lancé un appel d'urgence. Le peuple indigène Surui d'Amazonie voit, en ce moment même, son territoire frappé d'une invasion massive de déforesteurs et d'orpailleurs. Depuis le début de l'année, des centaines de camions pénètrent leur territoire, ayant causé la destruction de près de 600

hectares de forêts. Un territoire communautaire par ailleurs compris dans le projet REDD des Nations Unies (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation). Cette

participation au programme onusien n'y fait rien, le gouvernement brésilien reste sourd au cri d'alarme du représentant de cette tribu, devenu figure de la lutte pour la protection de la forêt Amazonienne. Une pétition est en ligne sur : [www.appel-urgence-foret-surui.com](http://www.appel-urgence-foret-surui.com).

La COP22, quoi que l'on puisse en penser, constitue un espace de dialogue public dans lequel une multitude de parties prenantes ont la chance de confronter leur savoir, leur point de vue et leurs idées. Ce qui s'ensuit, de la réalité d'un peuple d'un millier de

personnes, à la définition d'ambitions communes à 7 milliards, c'est la conscience et les intentions que nous aurons ajustées à la fin de ce nouveau cycle de discussion à Marrakech.

*Certains animaux peuvent vivre en milieu hostile car ils s'y sont adaptés au cours de leur évolution ; cela ne veut pas dire qu'ils en viennent à dominer leur environnement. L'être humain, en revanche, sous prétexte qu'il parvient à dompter l'espace à sa disposition, s'enorgueillit de parvenir à lui imposer sa loi.\** Rappelons-nous peut-être qu'avant de reconstituer, ailleurs, ce que nous avons détruit, il s'agit de préserver ce que nous avons.

\* CONINCO à Vevey, auteur de « La Nouvelle Révolution Économique », ÉCONOMICA, à paraître le 30 novembre.